

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 23 Janvier 2023	
Date d'Affichage 14 / 02 / 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Absent.....	0
Votants	29

L'an deux mille vingt trois

Le 03 février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. Ray François), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine (porteur d'un pouvoir de Mme Brunel Céline), M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme Peronnet Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine (porteur d'un pouvoir de M Montjol Hubert) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. RAY François, M MONTJOL Hubert, Mme BRUNEL Céline, Mme PERONNET Cathy

M. AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N°23/009 - FINANCES PUBLIQUES - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET FEDER 2023 - CREATION DU POLE CULTURE JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, les villes labélisées bénéficient d'un certain nombre d'outils d'ingénieries, fiscaux et juridiques et de mesures financières qui facilitent la mise en œuvre de leur projet de territoire. La ville de Gannat est labélisée depuis 2021 et son projet de territoire fait l'objet d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), signée le 22 décembre 2022. Une situation qui lui permet aujourd'hui de solliciter des sources de financements départementaux, régionaux, européens et nationaux, tels que les appels à projets lancés par les ministères de l'Etat, pour financer ses actions sur la programmation pluriannuelle 2022-2026.

Ainsi, la ville de Gannat peut après délibération du conseil municipal et au titre de l'Appel à projet FEDER 2023, déposer un dossier de candidature pour la création d'un pôle Culture Jeunesse et Vie Associative et solliciter une subvention de six mille euros hors taxes (600 000 € HT). En effet, ce présent appel à projets a vocation à accompagner les territoires non urbains et à financer des projets qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité des territoires en proposant des aménagements qualitatifs, adaptés et accessibles à tous.



Création d'un pôle de vie Culturel, Jeunesse, Vie Associative

Europe AAP FEDER 2023	650 000 €	60,03%
Etat DETR	80 000 €	7,39%
Région Auvergne Rhône Alpes Contrat Région Ville	92 000 €	8,50%
Département de l'Allier	40 860 €	3,77%
Commune	220 000 €	20,32%
Autres :		
TOTAL	1 082 860 €	100%

La création d'un pôle Culture Jeunesse et vie Associative doit :

- Permettre de renforcer l'attractivité du bassin de vie de Gannat et permettre à la ville de jouer pleinement son rôle de centralité sur le territoire intercommunaire,
- Répondre aux multiples enjeux de proposer et de maintenir une offre culturelle pour tous, de développer et de conjuguer la pratique sportive au design urbain et à une dimension socioculturelle.
- Proposer des équipements et activités périscolaires accessibles, durables, adaptés.
- Compléter l'offre présente sur le Champ de foire et renforcer l'animation dans le centre-ville.
- Améliorer l'accueil et les conditions de travail des associations Gannatoises.
- Réhabiliter, moderniser et sécuriser le quartier.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°144/22 conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022, relative à la convention d'Opération de revitalisation de Territoire, qui fixe le projet de territoire, les fiches actions et la programmation,

Vu l'Appel à projets FEDER 2023 ouvert le 05 janvier 2023 et qui se clôture le 03 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, dynamique économique du 31 janvier 2023,

Considérant que le projet de création d'un pôle Culture Jeunesse et Vie Associative répond aux critères de d'éligibilités et de sélection au titre de l'appel à projets dénommé.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après avoir délibéré, DECIDE,

Par 24 voix pour

Et 5 voix contre : Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme Peronnet Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François

DE SOUMETTRE un dossier de candidature et de solliciter une subvention, au titre de l'appel à projets FEDER 2023,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'appels à projets FEDER 2023.

Au registre suivent les signatures
Pour extrait conforme,
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
Ref : 210301180-20230210-23-009-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023